

Protocole de sécurité sanitaire pour l'usage des Espaces de quartier

L'association NVC (Cœur de quartier) bénéficiant de la mise à disposition de l'EdQ Sécheron, ci-dessous signataire, est responsable de mettre en place toutes les mesures exigées par les directives fédérales et cantonales pour la prévention de la propagation du coronavirus.

Il/elle s'engage, jusqu'à nouvel ordre, à respecter au moins les principes d'aménagement et de comportement suivants, et à ne pas poursuivre l'activité si cela devait s'avérer difficilement envisageable ou en cas de doute.

L'Antenne sociale de proximité est à disposition pour aider à la prise de décision ou l'aménagement de l'activité. Le présent protocole peut être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, auquel cas une nouvelle version sera soumise pour signature.

La Convention de mise à disposition de l'Espace de quartier, signée précédemment, reste applicable.

A. Hygiène des lieux

- Nettoyer régulièrement les surfaces (tables, chaises, etc.) et les points de contact (poignées de porte, etc.) communs, ainsi que les objets utilisés lors d'une interaction.
- Aérer régulièrement les locaux (environ 10 min. quatre fois par jour).
- Avant de quitter les lieux, nettoyer les espaces et les objets utilisés et aérer les locaux.

B. Hygiène individuelle

- Demander de se laver/désinfecter les mains à l'entrée du lieu d'accueil et régulièrement après avoir touché des points de contact (poignées de portes, etc.).
- Demander un lavage des mains en particulier avant et après l'utilisation des WC.
- Eviter de partager l'utilisation d'objets (ex: stylos, ustensiles de bricolage, ustensiles de cuisine, instruments de musique).

C. Distanciation physique

- Respecter une distance interpersonnelle de 1,5 mètre.
- Eviter les croisements de population (ex : séparation entrée et sortie du public, passages à sens unique, etc.).
- Respecter les marquages au sol pour indiquer les limites et les directions (lorsqu'ils sont présents).
- Eviter la concentration d'individus dans les locaux, en limitant le nombre de personne par espace clos en fonction de ce qui est affiché, et en se limitant à 1 personne pour 4m².
- Favoriser les obstacles entre individus durant les moments d'interaction (ex : table à l'accueil, etc.).
- La pratique d'activités de contact qui ne permettent pas de respecter la distanciation physique (danse à deux ou plus, sports de contact, etc.) est proscrite.
- La pratique d'expression orale (telle que le chant, le théâtre, etc.) est sujette à approbation au cas par cas par le Service social.

D. Protection individuelle

- Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs et pendant les déplacements au sein du bâtiment. Il est recommandé pendant les activités.
- Si la distance de sécurité ne peut être garantie pendant les activités sans dispositifs de séparation (plexiglas, rideaux, etc.) entre individus, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes.
- Les personnes présentant des symptômes ne doivent pas venir à l'activité. Elles sont invitées à rester chez elles et se faire tester sans délai. Si elles se présentent tout de même, elles doivent être priées de rentrer avec un masque et suivre les recommandations d'isolement de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

E. Sensibilisation

- Prendre connaissance et respecter les affiches de sécurité de l'Office fédéral de la santé publique.
- Prendre connaissance et respecter les règles de comportement spécifiques du lieu d'accueil.
- Prendre connaissance et respecter les consignes du bon usage du masque.

F. Traçage

- Etablir une liste de présence de tous les participants (avec coordonnées individuelles) pour chaque séance d'activité. Les listes de présence doivent être conservées par l'association/l'utilisateur durant 14 jours pour être fournies sur demande du médecin cantonal en cas de cas COVID19 positif, afin de faciliter le suivi.

L'association/l'utilisateur fournit :

- Le matériel de désinfection de surface.
- Le gel hydro alcoolique (ou s'assure que chaque personne en est équipé ou se lave régulièrement les mains).

Genève, le 22 septembre 2020

NVC (Cœur de quartier) David Laou

Genève

Laou David